

PLACEMENTS BIDONS AU LUXEMBOURG

Vous avez communiqué vos coordonnées sur internet afin de bénéficier de conseils dans des placements éthiques (production d'hydrogène, parkings avec bornes électriques).

C'est une conseillère en gestion de patrimoine de **BERTINE Luxembourg** qui vous contacte. Elle sait parfaitement créer un climat de sympathie, de simplicité et de confiance pour vous faire exprimer vos attentes.

Elle planifie un deuxième rendez-vous téléphonique et vous adresse le jour même une proposition écrite ainsi que des liens permettant d'identifier la société **BERTINE Luxembourg** au registre du commerce luxembourgeois.

Elle vous indique qu'elle est tenue à respecter une procédure « Know Your Customer » – KYC (« Connaissez votre client »). A cet effet, elle vous demande de compléter et de lui retourner une fiche « Profil investisseur, » puis de lui fournir la copie d'une pièce d'identité officielle et d'un justificatif de domicile.

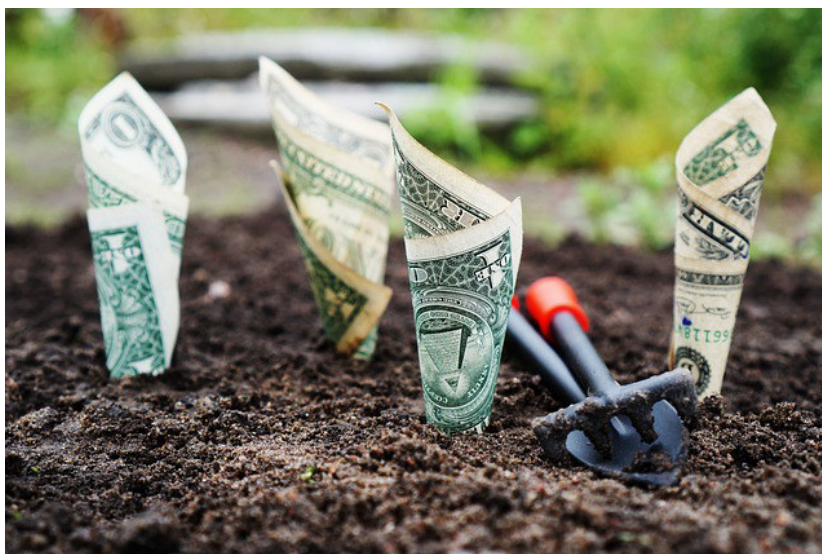
Le « testeur » de la **Cellule de Veille Internet**, composante du **Réseau Anti-Arnaques**, inverse les rôles en réclamant préalablement un complément d'informations : un descriptif de l'établissement (historique, articles de presse) et des éléments comptables simplifiés pour vérifier le sérieux du professionnel.

Barrage immédiat de la conseillère qui invoque le secret professionnel, encore plus présent au Luxembourg et la discrétion historique des différents opérateurs.

Cette conseillère est toutefois bien déstabilisée par la question piège de son client potentiel : pourquoi le nom de domaine attaché à votre adresse mél démontre, après consultation du site de référence **WHOIS**, qu'il a été enregistré le 6 mars 2024 ? Curieux constat pour une société qui affirme exister depuis janvier 2011 ! Elle prétend sa méconnaissance des noms de domaine et promet de se renseigner, une façon comme une autre de mettre un terme à une conduite d'entretien qui lui échappe...

Rappelons les éléments qui, lors d'une offre d'épargne provenant d'une société peu connue, doivent attirer l'attention du consommateur :

- l'absence d'un site internet ouvert au public ;
- le déficit d'informations sur l'établissement concerné (activité, communiqués de presse, articles de presse) ;
- un nom de domaine créé récemment et qui vise à usurper le libellé officiel de la véritable entreprise ;



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)